Image not found or type unknown

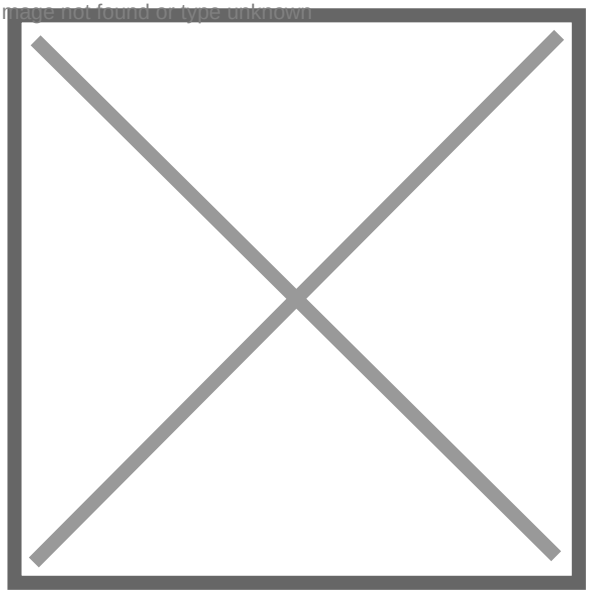

Mon fils veut aller vivre chez son père

Par **pierlog**, le **18/08/2014** à **18:50**

Bonjour
depuis 9 ans que je suis divorcée j'élève mes enfants. Mon fils aine à 23 ans er mon fils de 17 ans allait chez son père un week end sur 2. J'ai toujours gère les "études, éducations etc" son père plus dans la relation copain copain . Donc mon fils est chez lui depuis juillet et il m'a annoncé (il a 17 ans) qu'il voulait rester vivre chez son père . Je l'ai très mal pris (pleure...) je pleure encore. Son père m'a à fait un courrier car il est dans sa revanche pour me signaler que je devais des à présent lui verser une pension alimentaire il me dit de prendre mes ressources de mon foyer avec nouveau compagnon alors que lui depuis 9 ans il décide de Ce qu'il me donne ou me donne plus ç était le cas quand mon fils aine à trouve du travail il m'a diviser la pension par 2 pour celui de 17 ans sans prendre en compte les revenus de son foyer avec sa compagne il a pris que son salaire pour le calcul et pour moi il me demande de prendre en compte nos revenus. Bref. Mon fils de 17 ans m'a dit qu'il ne souhaitait plus vivre avec nous car il pense que je le prends pour un gamin de 12 ans alors que son père lui le prend pour un adulte (ce sont ses paroles). Je ne pense pas être trop sévère mais comme maman je ne lui laisses pas faire tout à sa guise...que dois-je faire en sachant que la pension du mois d'août il ne me l'a pas versé puisque il se dit que maintenant notre fils vit chez lui . Est ce que je peux réclamer car j'en ai assez qu'il fasse ce qu'il veut et maintenant il se sent fort car son fils veut reste chez lui. J'espère que vous aurez compris ma démarche je ne m'oppose pas à ce que mon fils vive chez lui même si j'ai de la peine car chez son père il fait un peu ce qu'il veut. Il va devoir prendre le train plus le bus pour aller au lycée alors que son lycée est près de chez nous j'ai cru entendre qu'il allait avoir un scooter (moi j'ai toujours refusée) alors évidemment je ne fais pas le poids donc pour l'administratif je dois prendre RDV avec le JAF?

Par **moisse**, le **20/08/2014** à **10:16**

Bonjour,
Il faut cesser vos bricolages.
C'est le juge aux affaires familiales (JAF) qui fixe les pensions alimentaires, les augmente, les diminue, les coupe en 2 ou au contraire les multiplie.

Par **pierlog**, le **20/08/2014** à **11:30**

Merci moisse par contre depuis 2 ans que mon ex a décidé de me donner ce qu'il me donne actuellement enfin jusqu'en juillet car la il a décidé de ne pas me verser le mois d'août puisque mon fils est chez lui.. Donc je n'ai rien fait de mon côté pour faire réévaluer pour ne pas entamer une guerre et que mes fils subissent une fois de plus .pensez vous que le JAF va en tenir compte?

Par **moisse**, le **20/08/2014** à **19:26**

Bonsoir,
Il faut exposer ces éléments au JAF et lui demander la régularisation des pensions.
Pour la guerre il y a longtemps que cela est fait, et vos enfants ne sont plus des bambins larmoyants.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés